

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
17 Décembre 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

CONVENTION PRÉALABLE
EN VUE DE
L'INTÉGRATION
DES BIENS MEUBLES ET
IMMEUBLES EN EAU ET
ASSAINISSEMENT DE
L'OPERATION
D'AMENAGEMENT DE 24
LOTS LIBRES ET 2 ILOTS
RUE LEON BLUM A
DOURGES ET HENIN-
BEAUMONT
AU PATRIMOINE
COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 17 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 17 décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 décembre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De M. RICHARD Frédéric). Mmes MIJUN Peggy (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie (Proc. De M. DUMON Michel). CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De Mme LEWILLE Laura). MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. THUILLIEZ Laurent. RICHARD Frédéric. Mme CASSEZ Laëtitia. M. DEBEAUMONT Pierre. Mme LEWILLE Laura. MM. HENAUX Christophe. DUMON Michel.

Absent excusé : M. SLEZAK Jimmy.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, dans le cadre de la mise à disposition des biens meubles et immeubles de l'opération d'aménagement de 24 lots libres et 2 îlots rue Léon Blum sur les communes de Douges et de Hénin-Beaumont propose la signature d'une convention entre l'Aménageur, la CAHC, Véolia Eau et la Commune.

La convention, jointe en annexe, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Aménageur, Monsieur Gérard DA SILVA représentant la Société IMMO AMENAGEMENT s'engage à suivre les prescriptions techniques et administratives pour l'intégration au patrimoine communautaire de ses biens immeubles et meubles liés à l'opération susvisée. Cette intégration portera sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention en vue de l'intégration des biens meubles et immeubles en eau et assainissement de l'opération d'aménagement de 24 lots libres et 2 îlots rue Léon Blum sur les communes de Dourges et de Hénin-Beaumont au patrimoine communautaire.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241217-DEL12171220